

Paris, le 18 mai 2017

**ASA CIRCUIT DE FALEYRAS
GIRONDE
7 Bois de Marchand
33760 FALEYRAS**

M. Le Président

**OBJET : RALLYCROSS PEA DE FALEYRAS
Les 2 - 3 & 4 JUIN 2017**

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

jeudi 18 mai 2017

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

509

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,

- pour les épreuves qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, du numéro de classement (ex agrément) FFSA et de l'homologation préfectorale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non permanents, l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur lequel se déroule la manifestation pour la seule durée de celle-ci – article R.331-37 du code du sport),
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée. En revanche, ce permis ne constitue en aucun cas un certificat de conformité avec les règles techniques et de sécurité prévues à l'article R.331-19 du code du sport et dont la vérification de leur respect incombe à la commission départementale de sécurité routière compétente. ^[1]

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.



Agnès DELARUE
Responsable Service Compétition

Copie Ligue du Sport Automobile AQUITAINE-GUYANE

[1] Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Circuits Tout Terrain (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org), et ce pendant toute la durée de son classement.

A cet effet, il est fait un rappel particulier sur les dispositions de l'article IIA-3 des RTS : « Les talus étant sujets à des évolutions fréquentes, notamment en raison des conditions climatiques (pluie, vent, neige,...), il est précisé que leur pente ne fait pas l'objet d'une vérification dans le cadre de la visite d'inspection. Aussi, en application des dispositions du code du sport, la conformité des pentes demeure sous la responsabilité de l'organisateur technique (dans le cadre d'une manifestation sportive) et/ou du gestionnaire du circuit qui devront s'assurer, avant chaque utilisation, qu'elles répondent aux caractéristiques minimales imposées par les présentes RTS. »

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).

RALLYCROSS DE FALEYRAS

REGLEMENT PARTICULIER

2 au 4 juin 2017

FFSA
RALLYCROSS



REGLEMENT PARTICULIER RALLYCROSS DE FALEYRAS

Les articles non repris dans le règlement particulier de cette compétition sont conformes à la réglementation générale Rallycross 2017

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Circuit de Faleyras organise les 3 et 4 juin 2017, une compétition automobile Nationale de Rallycross intitulée :

Rallycross de Faleyras

Le Rallycross de Faleyras compte pour :

- Le Championnat de France de Rallycross.
- La Coupe de France de Rallycross.
- Le Championnat de France Junior, Coupe Twingo R1 et Coupe Féminine.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Aquitaine Guyane le 14/04/17 sous le numéro 22 et par la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation N°(numéro) en date du(date).

1.1. OFFICIELS

La liste des officiels devra être validée par le Directeur de course désigné responsable du Meeting. Son accord devra être joint à la demande de permis d'organiser formulée par l'organisateur à la FFSA.

Observateur FFSA

- Jean-Michel PROUST Licence : 3537

Collège des Commissaires Sportifs

Président

- Dominique RIOUX Licence : 14770

Membres

- Bernard HAINRY Licence : 26574

- Christian DELETANG Licence : 10285

Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs

- Béatrice MARIN

Directeur de Course Responsable du meeting

- Philippe AGOSTINIS Licence : 1270

Directeur de Course Adjoint

- Dany BOULAY Licence : 2490

Directeur de Course Adjoint formule de promotion Twingo R1

- Michel FRALIN Licence : 2149

F. F. S. A.
PERMIS D'ORGANISATION

N° 509

DATE 18/05/2017

Directeur de Course Adjoint chargé de la gestion des images (à désigner en concertation avec le Directeur de Course responsable du Meeting)

- Thomas LEMIRE Licence : 35253

Adjoint au Directeur de course chargé de la publicité sur les voitures

- Roland HERMELINE Licence : 37789

Adjoints à la Direction de Course

(4 personnes minimum (Commissaires Sportifs ou Directeurs de Course). La répartition des postes sera à la discrétion du Directeur de Course)

- Marie de MONCUIT Licence : 221225

- Roger DESMOULINS Licence : 4799

- Jean-Claude BERGALONNE Licence : 234730

- Annie MAROT-RIOUX Licence : 14769

Attachée à la Direction de Course

- Pascale FRALIN Licence : 216514

Juges de Faits

(3 personnes minimum, Commissaire Chef de Poste, Commissaire Sportif ou Directeur de Course –

un des juges de faits sera désigné en concertation avec le Directeur de Course responsable du Meeting

- Gilles GUILLIER Licence : 2504 **Responsable**

- Alain MEISSEL Licence : 7721

- Alain BONNAUD Licence : 8481

- Bernard LORIOU Licence : 7978

Chargés des relations avec les concurrents

(2 personnes, 3 si formule de promotion)

- Monique NOBLE Licence : 120099

- Jean-Luc BAVOIX Licence : 14659

- Nathalie TOLLEMER Licence : 25930

- Jean-François FOURCADE Licence : 8460

Responsable Pré – grille

(2 personnes, Commissaire Sportif ou Directeur de Course)

- Anthony GOUSSIN Licence : 233600

- Jean-Paul OLITRAULT Licence : 6694

- Patrick HERLIN Licence : 9316

Commissaire Technique Responsable. Délégué FFSA

- Jean-Marc PEYRICHOU Licence : 21124

Commissaire Technique Adjoint et responsable Coupe Twingo

- Francis JAMMES Licence : 205627

Commissaires Techniques

(3 personnes)

- Robert VINCENT Licence : 8796

- Eric GAUTHIER Licence : 196863

- Bernard LAFON Licence : 14448

Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la Sécurité

- Jean-Pierre NOBLE Licence : 12211

Responsable de la remise en état du terrain (licence facultative)

- Jean-Pierre NOBLE Licence : 12211

Médecin Chef

- Jean BOUTHIER Licence : 155281

Responsable Classement informatique

- Franck HEBERT

Responsable du chronométrage

- Sylvie BUZZIGHIN Licence : 37279

Chronométreur :

- Jean-Pierre PERRIER Licence : 21244

Responsable des vérifications administratives des engagements annuels et occasionnels

- Martine LEDORMEUR Licence : 219736

N° de tel : 06.85.10.19.01. et adresse mail : martine.ledormeur@free.fr**Secrétaire du Meeting.**

- Isabelle BERARD Licence : 147189

N° de tel : 06.70.00.14.33. et adresse mail : asacaf@alicepro.fr

L'organisateur administratif est : ASACAF

L'organisateur technique est : ASACAF

1.2. HORAIRES

| | |
|--|---|
| Parution du règlement | A réception du N° de permis d'organiser |
| Clôture des engagements | Le samedi 27 mai 2017 |
| Publication de la liste des engagés | Le mercredi 31 mai 2017 |
| Date de de la compétition et lieu | 3 et 4 juin 2017- Circuit de Faleyras 7 route Marchand 33760 FALEYRAS |
| Vérifications Administratives et Techniques | Vendredi de 17h00 à 20h00 à la tour de contrôle pour les vérifications administratives et au contrôle technique en bas du parc concurrents pour les vérifications techniques. |
| 1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs | Samedi à 9h15 Salle du Collège des Commissaires Sportifs |
| Briefing obligatoire et tirage au sort des ordres de départs de la première manche | Samedi à 8h30 à la salle du restaurant |
| Horaire des essais | Samedi de 9h45 à 12h15 |
| Horaire des 1 ^{ère} et 2 ^{ème} manches qualificatives | Samedi à partir de 13h30 4 tours |
| Horaire du Warm-up | Dimanche à partir de 8h00 |
| Horaire des 3 ^{ème} et 4 ^{ème} manches qualificatives | Dimanche à partir de 9h00 4 tours |
| Horaire des ½ finales et finales | Dimanche à partir de 13h45 6 tours en ½ finales 7 tours en finales |
| Affichage des résultats provisoires | Au maximum 15 minutes après chaque finale |
| Remise des prix après la dernière Finale | Sur la terrasse de la salle de restaurant |
| Fin du Meeting | Maximum à 20h00 |

L'ordre de passage obligatoire des catégories pour toutes les compétitions sera :

- Division 4
- Division 3
- Formule Promotion
- Super 1600
- SuperCars

A l'exception du Warm up ou l'ordre de passage sera différent lors de chaque compétition.

Ordre de passage warm-up : Division 3- Formule Promotion –Super 1600 -SuperCars –Division 4

1.3. VERIFICATIONS

Chaque pilote devra consulter le site internet de l'organisateur ou de l'opérateur (www.circuitdefaleyras.com ou www.rallycrossfrance.com), afin de vérifier qu'il figure bien sur la liste des engagés. De même que son heure de convocation aux vérifications administratives lui sera indiqué.

Dans le cas contraire et au plus tard le 1^{er} juin, il devra prendre contact avec le responsable des engagements-au numéro suivant : 06.85.10.19.01.

Au cas où un concurrent/conducteur serait dans l'incapacité de se présenter le vendredi aux vérifications, il devra justifier son retard et en informer au plus tôt le Directeur de Course. Des vérifications pourront avoir lieu, à titre exceptionnel, le samedi matin après accord exprès du Directeur de Course : Philippe AGOSTINIS : 06.14.27.79.19 philippe-agostinis@orange.fr

Tout retard aux vérifications sera pénalisé par les amendes prévues à l'article 8 : "PENALITES" de la réglementation générale Rallycross.

1.3.1. Pilotes engagés à l'année

Il appartient à chaque pilote engagé à l'année de se présenter sur chaque compétition aux vérifications administratives muni d'une pièce d'identité pour valider sa présence. Ils se verront remettre une fiche de liaison à déposer dans le ¼ heure aux vérifications techniques.

1.3.2. Pilotes à participation occasionnelle

Les pilotes à participation occasionnelle devront satisfaire aux vérifications administratives et techniques le vendredi 2 juin de 17 h à 20 h à la tour de contrôle pour les vérifications administratives et au contrôle technique en bas du parc concurrents pour les vérifications techniques.

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1 ENGAGEMENTS

3.1.1. Pilotes engagés à l'année

Pour la procédure d'engagement à l'année, se reporter à l'article 3.1.1 PILOTES ENGAGES A L'ANNEE de la réglementation Générale Rallycross 2017.

En cas de non-participation, il appartient au pilote d'annuler par écrit son engagement auprès de Martine LEDORMEUR 06.85.10.19.01 martine.ledormeur@free.fr au plus tard le samedi 27 mai. Au-delà de cette date, l'engagement sera validé et le montant acquis par l'organisateur.

3.1.2. Pour les pilotes occasionnels

Les pilotes qui souhaitent s'engager occasionnellement à une compétition pourront le faire en téléchargeant le bulletin d'engagement sur le site de l'opérateur.

Ils devront, après l'avoir convenablement rempli et y avoir joint le chèque correspondant aux droits d'engagements rédigé à l'ordre de : ASACAF, l'adresser à la personne désignée par l'opérateur.

La date limite d'engagement pour les pilotes à participation occasionnelle est fixée au samedi 27 mai 2017 à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Le montant maximum des droits d'engagement avec la publicité des organisateurs est fixé à :

- 500 € pour les SuperCars et Super 1600
- 500 € pour la Divisions 3
- 500 € pour la Division 4
- 500 € pour la formule de promotion

Pour les pilotes dont l'engagement parviendra au plus tard le mercredi 24 mai 2017, le montant des droits d'engagement sera ramené à :

- **400** € pour les SuperCars et Super 1600,
- **380** € pour la Divisions 3
- **370** € pour la Division 4
- **330** € pour la Formule de Promotion

En cas de non-participation, il appartient au pilote d'annuler **par écrit** son engagement auprès de Martine LEDORMEUR au plus tard le samedi 27 mai 2017.

Au-delà de cette date, l'engagement sera validé et le montant acquis par l'organisateur.

Le nombre maximum de partants aux essais est fixé à 140 au total (y compris la Formule de Promotion).

Pour figurer sur la liste des engagés, toute demande d'engagement devra être remplie complètement, sans omission ou fausse déclaration et ne sera prise en compte que si elle est accompagnée des droits d'engagement **et du plan détaillé de la structure (vue de dessus) avec les dimensions précises et le sens de sortie du ou des véhicules.**

Les droits d'engagement seront doublés pour les pilotes qui n'accepteront pas la publicité de l'organisateur.

3.2. EQUIPAGES

Une voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis, uniquement en Championnat de France Junior et Coupe Twingo R1 Rallycross, mais ils ne marqueront pas de point pour ces Championnat et Coupe.

3.3 Un pilote pourra s'engager en Championnat et en Coupe, Coupe de marque et formule de promotion. Ainsi que dans chacune des divisions, sans pouvoir cumuler les points pour le Championnat, la Coupe de France ou la Formule de Promotion.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Sont admises les voitures suivantes correspondant au règlement technique du Rallycross, réparties par division SuperCars, Super 1600, D3, D4 et Coupe TWINGO R1 RALLYCROSS. Chaque division courant séparément.

4.4. NUMEROS DE COURSE

Les numéros seront mis à disposition par l'opérateur. Ils ne sont pas compris dans le prix de l'engagement.

ARTICLE 5. PUBLICITE

Publicité non conforme : refus de départ.

Le nom des publicités obligatoire et facultative sera publié par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

La compétition se déroulera sur le circuit de FALEYRAS 7 route Marchand 33760 FALEYRAS. Il est long de 1036 m et la largeur est comprise entre 13 m et 15 m. Longueur du tour alternatif 1056 m.

N° de classement FFSA du circuit 3310140299 RC Nat 1056 en date du 10/06/2014.

N° d'homologation de la Préfecture de la Gironde N° 2-2014 en date du 10/06/2014 (Validité 4 ans).

6.4. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé dans le parc concurrent, à l'entrée de la pré-grille côté droit.

Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Le classement officiel provisoire sera affiché au maximum 15 minutes après la fin de chaque finale. Il sera définitif 30 minutes après l'heure d'affichage, Sauf dans le cas d'une réclamation ou d'une décision du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2. PRIX

Les prix suivants seront distribués pour un total de 10 080€ hors formule promotion (Article 10 du règlement du Championnat de France de Rallycross)

10.3. COUPES

La cérémonie de podium avec remise de coupes aura lieu 15 minutes après la dernière Finale pour les trois premiers pilotes de chaque division. Le port de la combinaison est obligatoire

10.4 REMISE DES PRIX

Mise à disposition des prix sur présentation d'une pièce d'identité : 15 minutes après la fin du délai de réclamation au secrétariat du circuit : rez-de-chaussée de la tour de contrôle, pendant 30 minutes. Passé ce délai les prix non réclamés seront envoyés sous 8 jours par courrier ordinaire.

ARTICLE 11. DIVERS

L'accueil des pilotes pour l'accès au parc concurrents se fera le **vendredi 2 juin de 8h00 à minuit et le samedi 3 juin à partir de 06h00**. Il ne sera pas possible de réserver d'emplacements et d'accéder dans ce dernier avant l'horaire fixé ci-dessus. **Aucune entrée ou sortie de véhicule ou de piéton ne sera autorisée les samedi et dimanche de 00h00 à 06h00 sauf cas d'urgence.**

6 laissez-passer seront attribués à chaque pilote régulièrement engagé :

- ☒ **1 badge Pilote**
- ☒ **1 badge Spotter accès pré-grille**
- ☒ **2 badges Mécaniciens accès pré-grille**
- ☒ **2 badges accompagnant**

Une tarification préférentielle sera consentie au-delà.

Chaque pilote engagé recevra un mail afin qu'il fournisse la liste nominative des personnes à qui doivent être remis les 5 bracelets des personnes accompagnantes.

La liste devra impérativement être retournée avant le samedi 27 mai.

Au-delà de cette date, aucune réclamation ne sera possible.

Les bracelets seront mis au poignet sur présentation de la personne munie d'une pièce d'identité et mentionnée sur la liste sinon, la personne devra attendre la présence du pilote.

En cas de non fourniture d'une liste nominative, les 5 bracelets seront remis aux 5 premières personnes se présentant au nom du pilote sans aucun contrôle.

Chaque pilote bénéficiera d'1 accès paddock + 1 accès parking réservé à droite de l'entrée A.

Les barbecues au charbon sont strictement interdits. Une aire de grillade sécurisée sera mise à votre disposition à côté de l'entrée de la salle du restaurant.

Les bouteilles en verre sont strictement interdites.

Les chiens doivent être tenus en laisse et sont interdits dans la tour de contrôle.

Le parking réservé aux officiels sera à l'extérieur du circuit, entrée A, en haut à gauche.

Une aire de stationnement est réservée aux camping-cars. Pour tout renseignement s'adresser à l'accueil du circuit ou appeler le 06 70 00 14 33.

Les quads, scooters et mini-motos sont formellement interdits sur le paddock à l'exception de ceux de l'Organisation.

ORGANISATEUR et RENSEIGNEMENTS :

A.S.A.C.A.F. (Association Sportive Automobile du Circuit Automobile de Faleyras)

Adresse postale : 3 Le Petit Bourg 33420 RAUZAN

Port. : 06.70.00.14.33

Email : asacaf@alicepro.fr

INFORMATIONS TOURISTIQUES :

Office de Tourisme de Targon – 33760 TARGON – Tél. : 05 56 23 63 69

HÔTELS RESTAURANT*Distance circuit :*

| | | | |
|--------------------------------------|-------------------------------|-----------------------|---------------|
| HÔTEL DE GUYENNE | 33540 Sauveterre de Guyenne | 05.56.71.54.92 | 18 KM |
| HOSTELLERIE CHATEAU CAMIAC | 33420 Camiac et St Denis | 05.56.23.38.84 | 7.5 KM |
| HOSTELLERIE ISABEAU DE NAUJAN | 33420 St Vincent de Pertignas | 05.57.55.14.30 | 15 KM |

RESTAURANTS

| | | | |
|-------------------------------|-------------------------------------|-----------------------|---------------|
| RESTAURANT DE L'ABBAYE | 5 place Saint Jean – 33670 La Sauve | 05.56.23.21.58 | 9.5 KM |
| LE FLORE | 1 Champ du Bourg – 33540 Coirac | 05.56.71.57.47 | 13 KM |

CHAMBRES D'HÔTES

| | | | |
|--------------------------------|---------------------------------------|-----------------------|---------------|
| Mme Catherine VERNEUILH | Ld Lafond 33420 Naujean et Postiac | 05.57.74.99.10 | 8 KM |
| Monsieur Michel MARTY | 7 rue Champ de George 33760 Bellebat | 06.24.49.50.60 | 5.5 KM |
| M. & Mme DESMARAIS | Chauvelet 33760 Romagne | 06.13.97.57.57 | 5 KM |
| M. & Mme L'YVONNET | Le Biac 33760 Faleyras | 05.56.23.91.63 | 2 KM |
| M. & Mme SKIPWITH | Rte de Sallebruneau – 33760 Frontenac | 05.56.23.59.16 | 8.5 KM |
| M. RAMMONET | 33420 St Jean de Blagnac | 05.57.84.65.53 | 15 KM |
| M. LECAMUS | 6 Ld Guérin – 33420 Génissac | 05.57.24.84.45 | 15 KM |
| M. & Mme TANDONNET | 103 Deyma 33550 Villenave de Rions | 05.56.72.16.08 | 16 KM |
| Domaine de Pique Poule | 33420 Naujean et postiac | 06.86.52.80.49 | 8 KM |
| Mr & Mme RODRIGUEZ | 1 moulin du Prieur 33760 Courpiac | 06.16.25.86.67 | 6 KM |

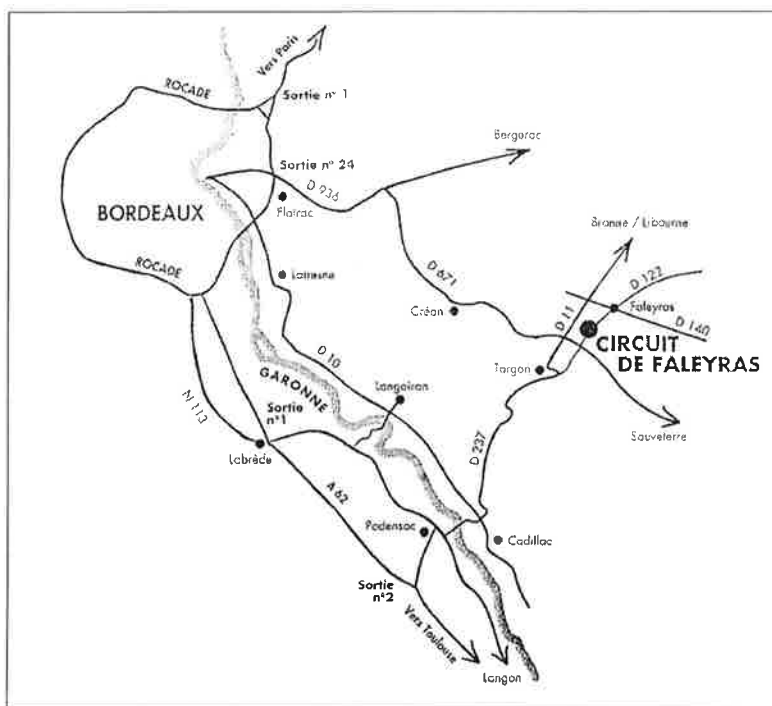
GÎTES RURAUX

| | | | |
|-------------------------------|------------------------------------|-----------------------|---------------|
| Monsieur DULHOSTE | 7 chemin de Bérard – 33760 Targon | 05.56.23.95.22 | 3 KM |
| Château de CASTELNEAU | 2 rte de Blésignac – 33760 St Léon | 05.56.23.47.01 | 6 KM |
| M. & Mme ISSENHUTH | Bobisson 33760 Cantois | 05.56.23.67.96 | 10 KM |
| Mme RAFFIN Colette | 33760 St Genis du bois | 05.56.71.56.40 | 10 KM |
| Mme DUPONT | Sauviolles – 33760 Frontenac | 05.56.23.59.11 | 8.5 KM |
| Monsieur RAFFIN Michel | 33540 Saint Brice | 05.56.71.54.62 | 13 KM |
| Mme BATTAGLIA | Le Grand Guillon – 33760 Courpiac | 05.56.23.91.39 | 6 KM |
| Madame DUBAL TONON | 2 Chemin de Poncet – 33760 Targon | 05.56.23.44.61 | 3 KM |

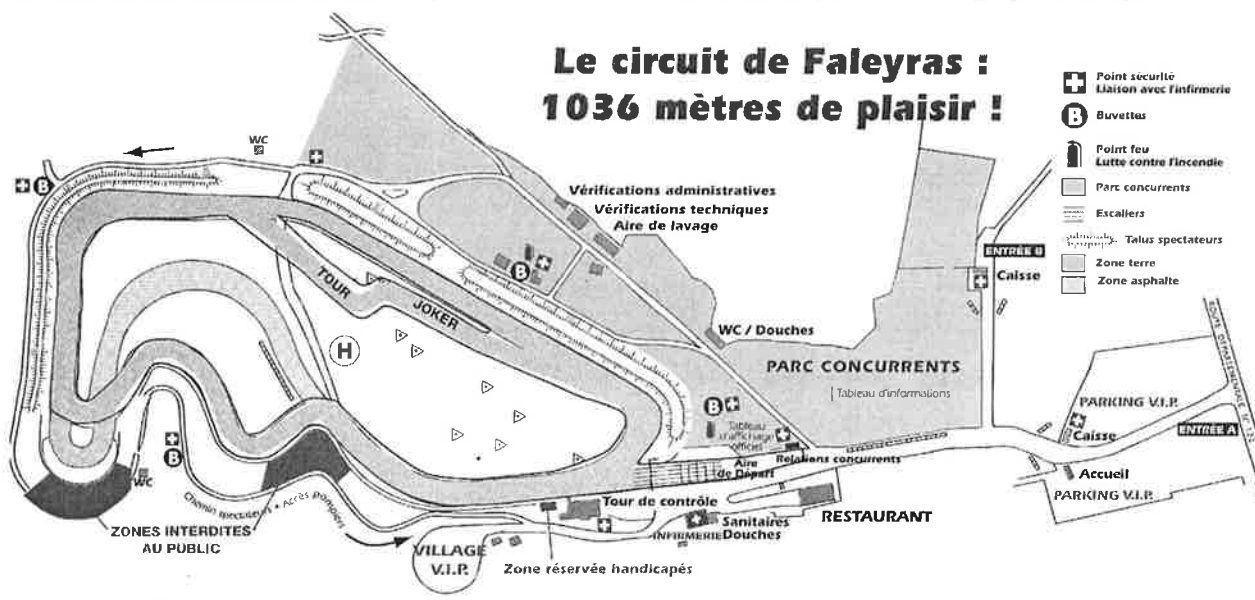
CAMPING

| | | | |
|---------------------------------|------------------------------|-----------------------|--------------|
| CAMPING BEL AIR | 150 R.D. 671 – 33670 Sadirac | 05.56.23.08.38 | 18 KM |
| CAMPING DU VIEUX CHATEAU | 6 Blabot – 33420 Rauzan | 05.57.84.15.38 | 10 KM |

Plan d'accès au circuit



Plan du circuit et installations



COURSE CLUB RALLYCROSS LEGEND SHOW REGLEMENT PARTICULIER

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale Rallycross et à la réglementation sportive "Rallycross Legend Show".

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA du Circuit de Faleyras organise du 2 au 4 juin 2017
une Course Club Rallycross Legend Show dénommée : Rallycross Legends Show de Faleyras

Cette compétition est organisée conformément aux Règles Techniques et de Sécurité des circuits tout terrain, aux règlements sportif et technique FFSA et au présent règlement particulier.

1.1. OFFICIELS

| | | | |
|-----------------------------------|----------------------------|---------|-------|
| Directeur de Course | AGOSTINIS Philippe | Lic. n° | 1270 |
| Directeur de Course adjoint | BOULAY Dany | Lic. n° | 2490 |
| Commissaire Technique | PEYRICHOU Jean Marc | Lic. n° | 21124 |
| Médecin | idem Championnat de France | Lic. n° | |

1.3. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le vendredi 2 juin de 18h à 20h.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. Les concurrents seront invités par l'association Rallycross Legend Show selon l'intérêt historique des voitures et l'expérience des pilotes. Aucun droit d'engagement ne sera donc demandé.

3.2. Les pilotes doivent être titulaires d'une licence délivrée par la FFSA (minimum Nationale Concurrent Conducteur Terre) ou d'un Titre de Participation.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Catégories admises :

Voitures de Rallycross répondant aux critères du "Rallycross Legend Show", catégorie : - 2 roues motrices
- 4 roues motrices

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

7.1. BRIEFING

Le briefing aura lieu le samedi 3 juin à 10 heures 30 à la structure Rallycross Legends Show.

7.2. COURSE

Essais libres le samedi 3 juin de 11h à 12h15.

Manches qualificatives le samedi 3 juin à partir de 13h30 et le dimanche 4 juin à partir de 9 heures.

Finale le dimanche à partir de 14h.

5.3. DEPART

Suivant la décision du Directeur de Course.

Date et Cachet de l'ASA

Date et Visa du CRSA

Date et Visa de la FFSA

F. F. S. A.

PERMIS D'ORGANISATION

N° 509

DATE 18/05/2017

COURSE CLUB RALLYCROSS LEGEND SHOW FICHE DE CLOTURE TYPE

COMPETITION

NOM DE LA COMPETITION :
 DATE : ASA :
 PERMIS D'ORGANISATION :

ACCIDENTS SURVENUS AU COURS DE LA COMPETITION

.....

DEMANDES DE SANCTIONS DISCIPLINAIRES

.....

OFFICIELS

| | NOM | PRENOM | N° LICENCE | SIGNATURE |
|-----------------------------|-------|--------|------------|-----------|
| Directeur de Course | | | | |
| Directeur de Course Adjoint | | | | |
| Commissaire Technique : | | | | |
| Chronométrateur : | | | | |
| Médecin : | | | | |

STATISTIQUES :

| Catégorie | Nombre de participants | Nombre de classés | Commentaires |
|-----------|------------------------|-------------------|--------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Date et Signature du Directeur de Course